



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 22-avr.-2016

Version 5

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PC 101C ULTRA COPPER SENSOR SAFE HIGH TEMP RTV 300 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 82751
Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Adresse du fabricant | Distributeur |
| ITW Permatex | ITW Permatex Canada |
| 6875 Parkland Blvd. | 35 Brownridge Road, Unit 1 |
| Solon, OH 44139 USA | Halton Hills, ON Canada L7G 0C6 |
| | Telephone: (800) 924-6994 |

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex
(877) 376-2839

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

| | |
|--|--------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer



Aspect Cuivre

État physique Pâte

Odeur Légère

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Mentions de mise en garde - Stockage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

- Sans objet

Toxicité aiguë inconnue 16.3812 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

substance

| Nom chimique | Numéro CAS | % massique | Secret industriel |
|----------------------|------------|------------|-------------------|
| polydimethylsiloxane | 70131-67-8 | 30 - 60 | * |
| butanone-oxime | 96-29-7 | 1 - 5 | * |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e).

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) en particulier.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

| | |
|---|--|
| Méthodes de nettoyage | Mettre en place une ventilation adaptée. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Glissant, peut entraîner des chutes. |
| Prévention des dangers secondaires | Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|---|
| Conseils relatifs à la manipulation sans danger | Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
|--|---|

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|-----------------------------------|--|
| Conditions de conservation | Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité. |
| Matières incompatibles | Agents comburants forts, Eau, Acides |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

| | |
|----------------------------|---|
| Autres informations | Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992). |
|----------------------------|---|

Contrôles techniques appropriés

| | |
|-----------------------------|---|
| Contrôles techniques | Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation |
|-----------------------------|---|

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|---|---|
| Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité étanches. |
| Protection de la peau et du corps | Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC. |
| Protection respiratoire | Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Pâte |
| Aspect | Cuivre |
| Odeur | Légère |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|-------------------------------|----------------------------------|
| pH | 7-8 | |
| Point de fusion / point de congélation | Aucune information disponible | |
| Point / intervalle d'ébullition | Sans objet | Polymérisation |
| Point d'éclair | > 93 °C / > 200 °F | Test en vase clos Tag Closed Cup |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucune information disponible | |
| Limite inférieure d'inflammabilité: | Aucune information disponible | |
| Pression de vapeur | <5 mm Hg @ 80°F | |
| Densité de vapeur | 3.0 | Air = 1 |
| Densité relative | 1.05 | |
| Hydrosolubilité | Aucune information disponible | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible | |
| Coefficient de partage | Aucune information disponible | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune information disponible | |
| Température de décomposition | Aucune information disponible | |
| Viscosité cinématique | Aucune information disponible | |
| Viscosité dynamique | Aucune information disponible | |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible | |
| Propriétés comburantes | Aucune information disponible | |

Autres informations

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Point de ramollissement | Aucune information disponible |
| Masse molaire | Aucune information disponible |
| Teneur en COV (%) | <3% |
| Densité | Aucune information disponible |
| Masse volumique apparente | Aucune information disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Eau, Acides

Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Formaldéhyde

Peut dégager de la 2-butanone oxime (éthylméthylcétoxime) aux températures supérieures à l'ambiante

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

| | |
|-----------------------------|---|
| Contact oculaire | En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiments. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Ingestion | En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses. |

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|------------------------------------|---------------------|------------------------|--------------------------------------|
| polydiméthylsiloxane 70131-67-8 | - | > 16 mL/kg (Rabbit) | > 8750 mg/m ³ (Rat) 7 h |
| butanone-oxime 96-29-7 | = 930 mg/kg (Rat) | = 0.2 mg/kg (Rabbit) | = 20 mg/L (Rat) 4 h |

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules Aucune information disponible.

germinales

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Effets sur certains organes cibles Yeux, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 33322 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 5426 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

98.9602 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Crustacés |
|---------------------------|---|--|--------------------------------------|
| butanone-oxime 96-29-7 | 83: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 | 777 - 914: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 760: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 320 - 1000: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static | 750: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 |

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|---------------------------|------------------------|
| butanone-oxime 96-29-7 | 0.65 |

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|----------------------------------|--|
| Élimination des déchets | L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser le récipient. |
| Numéro de déchet EPA, États-Unis | Sans objet |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis

Nom d'expédition Non réglementé

IATA

Nom d'expédition Non réglementé

IMDG

Nom d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

| | |
|------------------|-----------------|
| TSCA | Est conforme |
| DSL/NDSL | Est conforme |
| EINECS/ELINCS | Non répertorié. |
| ENCS | Non répertorié. |
| IECSC | Est conforme |
| KECL | Non répertorié. |
| PICCS | Est conforme |
| AICS (Australie) | Est conforme |

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Catégories de danger selon SARA

311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santé Oui

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Danger chronique pour la santé | Non |
| Danger d'incendie | Non |
| Danger de dépressurisation soudaine | Non |
| Danger de réaction | Non |

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

Réglementations étatiques des États-Unis

Proposition californienne 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|-------------------------------------|------------|---------------|--------------|
| trioxyde de difer 1309-37-1 | X | X | X |
| Acide 2-éthylhexanoïque 149-57-5 | X | - | - |

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

Classe de danger SIMDUT

D2B - Matières toxiques

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

| | | | | |
|--------------------|-------------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| <u>NFPA</u> | Dangers pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0 | - |
| <u>HMIS</u> | Dangers pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Dangers physiques 0 | Protection individuelle B |

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 22-avr.-2016

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité